

publié le 26 décembre 2022



ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N° AR_2022_4618_CC

TRAVAUX –RENOUVELLEMENT RESEAU GAZ-

DU 03 JANVIER 2023 AU 13 JANVIER 2023

RUE DE L' ABBAYE-

SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-

OCTEVILLE

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté de délégation du 12 octobre 2022, n° AR_2022_3724_CC, relatif à la délégation de fonction et de signature aux 15 maires adjoints,
VU la demande de Bernasconi en date du 20 Décembre 2022,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

ARRÊTÉ

DU 03 JANVIER 2023 AU 13 JANVIER 2023 DE 8H00 A 17H00

ARTICLE 1^{er} – RUE DE L'ABBAYE –voir plan joint en annexe-

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit des n° 81 Bis à 65 et réservé aux véhicules appartenant à Bernasconi, le temps des travaux.

A- La rue sera barrée (voir plan joint)des n° 81 Bis au 65, le temps des opérations et réservée à l'Ets Bernasconi-

Des plaques de franchissement devront être mises à disposition pour les secours en cas de nécessité.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

B La chaussée t **pourra être ponctuellement rétrécie avec circulation ralentie-, le temps du terrassement de l'extrémité du réseau et du branchement entre les n° 67 et 65 .voir plan joint-**

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

Numéro SIRET entreprise : 33139600200015

ARTICLE 2 – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par Bernasconi – 28 Le Haut du Bourg – 50420 DomJean-- responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté ne donnera pas lieu à la perception d'une redevance.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

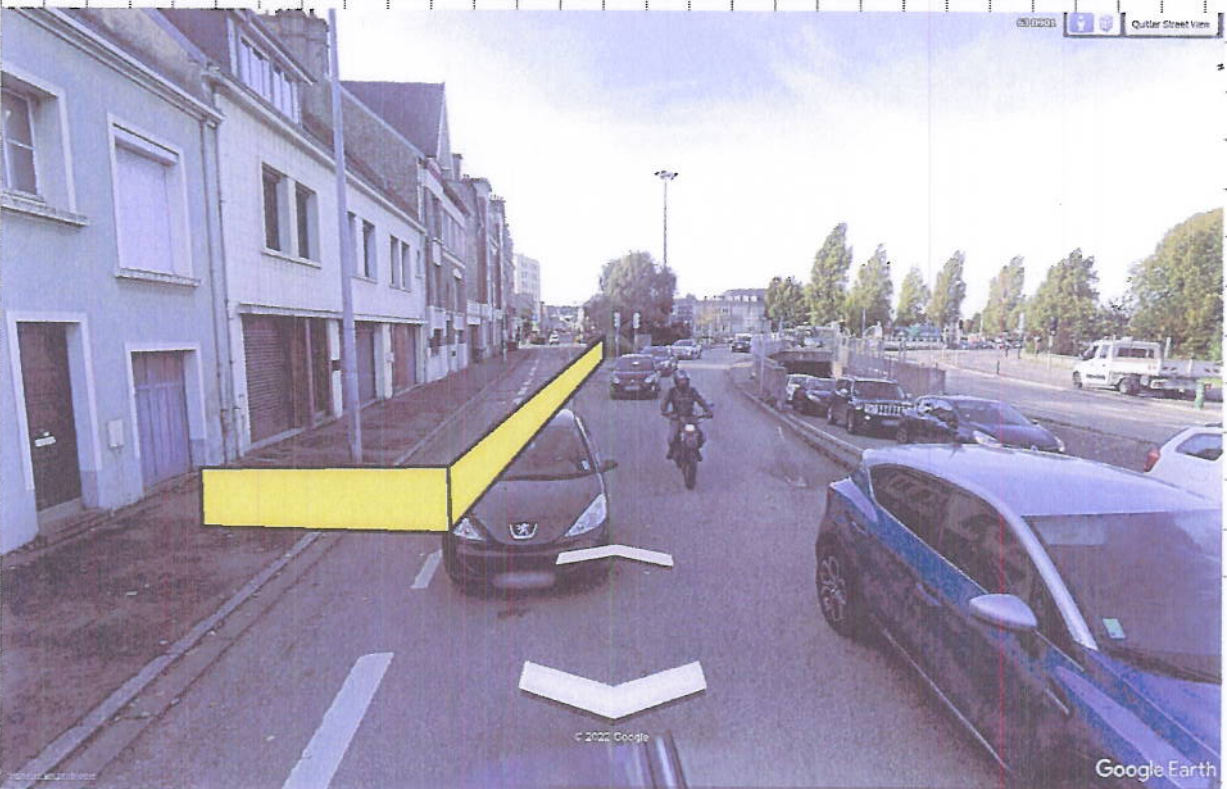
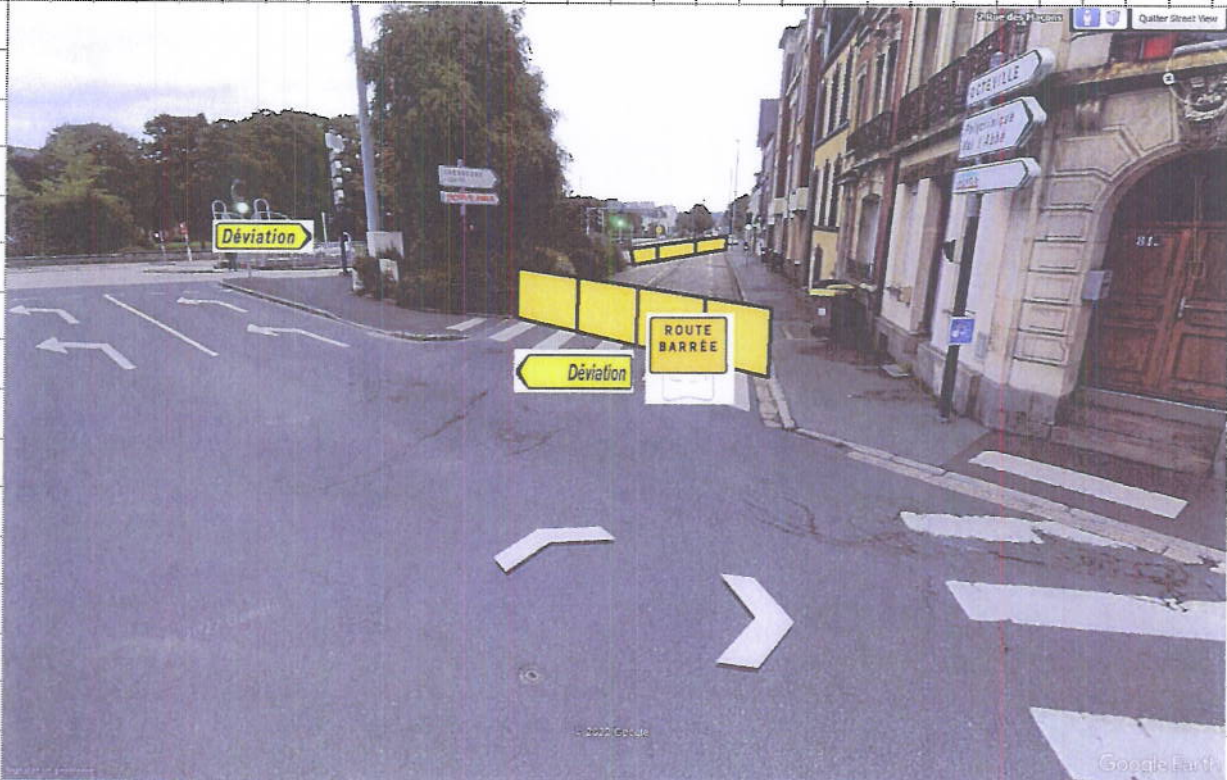
**Le 26 décembre 2022,
Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,
Pierre-François LEJEUNE**

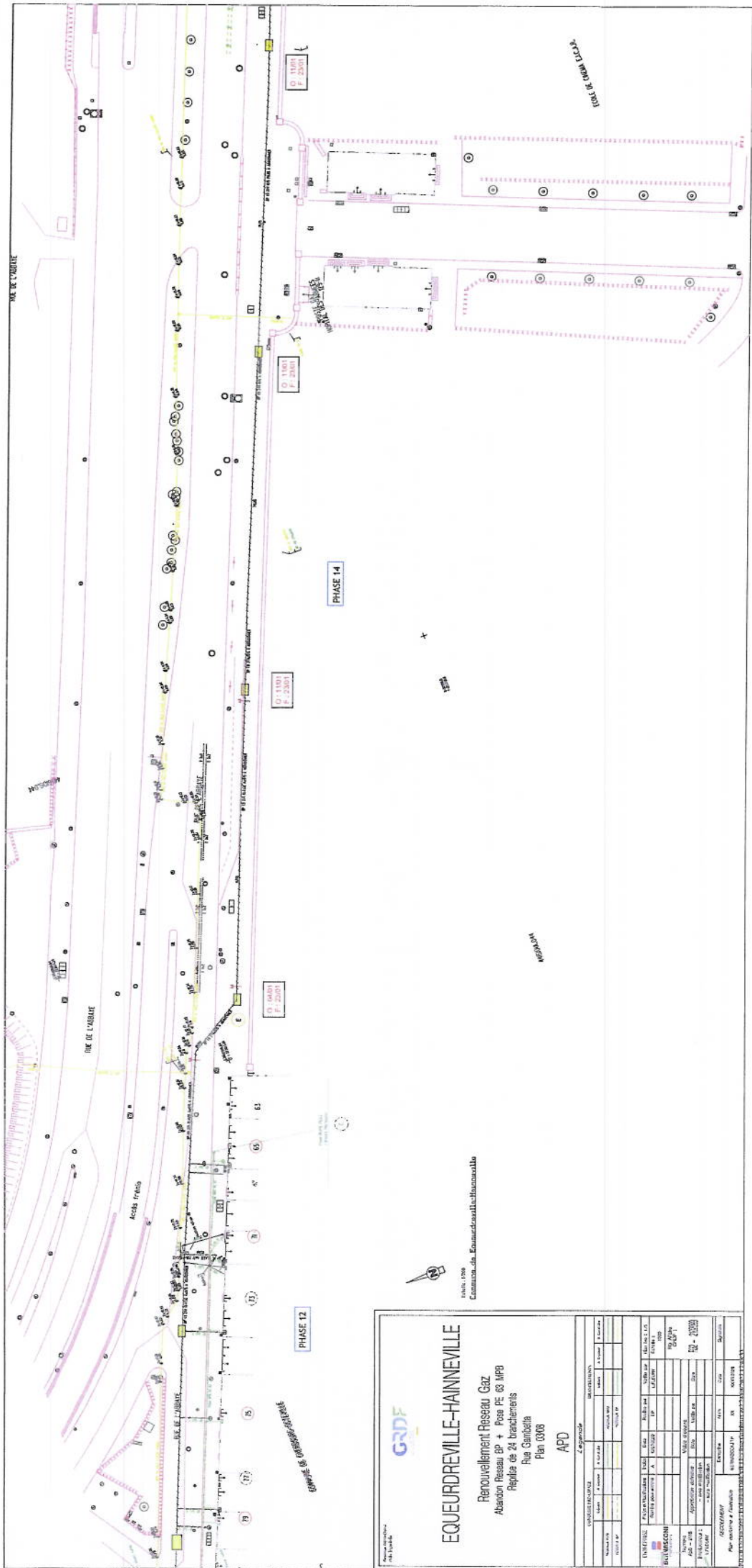
Pour explications complémentaires ou schémas (installation de chantier par exemple)

Date :


Objet :

Route barrée entre le 81bis et le 65 rue de l'abbaye





Échelle: 1:500
 Contour de la Commune d'Equedreville-Hainneville



EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Renouvellement Réseau Gaz
 Abandon Réseau GP + Pose PE 63 MPB
 Réplia de 24 branchements
 Rue Gambetta
 Plan 0308

APD

COORDONNÉES		PROJECTIONS	
Nature	Valeur	Nature	Valeur
Zone		Zone	

UNITE		UNITE	
Nature	Valeur	Nature	Valeur

UNITE		UNITE	
Nature	Valeur	Nature	Valeur

UNITE		UNITE	
Nature	Valeur	Nature	Valeur

UNITE		UNITE	
Nature	Valeur	Nature	Valeur